



Pour usage interne seulement :

Date de réception du projet :

Approuvé par :

N° boîtes de dons remis :

**Formulaire d'entente
Organisation d'une activité au profit de
La Société Alzheimer de Québec**

Votre entreprise ou votre association organise déjà une activité?
Vous souhaitez en organiser une?

Pourquoi ne pas le faire au profit de La Société Alzheimer de Québec!

En prenant généreusement l'initiative d'organiser une activité bénéfique au profit de La Société Alzheimer de Québec, vous contribuez directement à répondre aux besoins des personnes touchées par la maladie d'Alzheimer.

Au sujet de La Société Alzheimer de Québec

La Société Alzheimer a pour mission d'apporter un soutien à toutes les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, à leurs familles et à leurs proches aidants afin d'alléger les conséquences personnelles et sociales de la maladie et de promouvoir la recherche biomédicale et psychosociale. Elle doit aussi représenter avec dignité les personnes atteintes de la maladie et leur famille, les soutenir, défendre leur cause et leurs droits.

C'est grâce à la générosité du grand public et des entreprises que nous pouvons rencontrer les objectifs de notre mission.

Section à compléter	
Nom du groupe ou de la compagnie qui planifie cette activité :	
Nom de la personne responsable :	
Adresse :	
Ville :	Code postal :
Téléphone au travail :	Téléphone à la maison :
Cellulaire :	Télécopieur :
Courriel :	
Je désire recevoir l'infolettre de La Société Alzheimer de Québec Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

Proposition d'activité	
Type d'activité :	<input type="checkbox"/> Collecte de dons <input type="checkbox"/> Pause-café <input type="checkbox"/> Autre : _____
Nom de l'activité :	
Date de l'activité :	
Endroit de l'activité :	
Prévoyez-vous vendre des billets ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Si oui, quelle est la quantité de billets à vendre et à quel prix?	
Si non, quelle est la provenance de la somme qui sera versée à La Société Alzheimer de Québec ?	
Allez-vous solliciter des commanditaires ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Si oui, quels sont-ils ?	
Autres informations pertinentes :	

Veuillez nous faire parvenir le formulaire ci-joint à l'attention de Mme Geneviève Foster par courriel à gfoster@societealzheimerdequebec.com par télécopieur au 418 527-9966 ou par la poste au 1040, av. Belvédère, bur. 201 Québec (Québec) G1S 3G3

Dans les jours suivants la réception de votre demande, La Société Alzheimer de Québec prendra contact avec vous (par téléphone ou par courriel). Suite à l'évaluation du projet, une lettre d'entente ou de refus sera émise par la Société.

Implication possible de La Société Alzheimer de Québec :

1. La Société Alzheimer de Québec pourrait émettre, suite à la réception des informations liées à l'activité (logos, photos, etc.) un communiqué de presse afin d'en faire la promotion.
2. La Société Alzheimer de Québec pourrait émettre un communiqué de presse suite à l'activité afin d'annoncer les résultats.
3. Un membre de La Société Alzheimer de Québec pourrait représenter l'organisme lors de votre événement.
4. La Société Alzheimer de Québec peut fournir des boîtes de dons, des affiches, et autres selon les besoins établis.

Veillez lire attentivement les conditions applicables à votre demande :

1. Il est entendu qu'aucune activité ne peut se tenir sans autorisation écrite de La Société Alzheimer de Québec.
2. La Société Alzheimer de Québec ne peut en aucun cas avancer des fonds pour l'organisation de votre événement et elle n'est aucunement responsable de l'activité ou des engagements pris par les organisateurs.
3. Le nom de La Société Alzheimer de Québec et le logo de la société ne peuvent être utilisés sans autorisation.
4. Aucune publicité ne doit être faite sans l'autorisation de La Société Alzheimer de Québec. Le contenu des billets, affiches, site Internet, entrevues etc. doit être soumis à La Société Alzheimer de Québec pour approbation avant l'imprimerie ou la diffusion du matériel.
5. Utiliser publiquement le nom de La Société Alzheimer de Québec signifie que les profits de l'événement ou une portion des profits déjà préétablie entre La Société Alzheimer de Québec et l'organisateur, seront versés, avec le nom des donateurs et leurs coordonnées, dans les 30 jours suivant l'événement.
6. L'événement sera tenu dans le respect des lois applicables au Québec et ne portera pas atteinte à la réputation de La Société Alzheimer de Québec.
7. Vous êtes responsable de la demande de permis d'alcool ou de permis de tirage auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec si vous prévoyez servir de l'alcool ou procéder à un tirage.
8. Dans le cas du non-respect de cette entente, La Société Alzheimer de Québec se réserve le droit de retirer son approbation à tout moment, sur préavis de 2 jours et le cas échéant, toute utilisation du nom de La Société sur les billets, affiches, site Internet, en relation avec l'événement devra cesser sur réception du préavis. Le matériel promotionnel sera retourné immédiatement à la Société Alzheimer de Québec.
9. Pour l'émission d'un reçu d'impôt chaque événement a ses réserves et particularités. La Société Alzheimer de Québec vous indiquera les règles pour l'émission de reçu concernant votre événement.
10. La Société Alzheimer de Québec n'est aucunement responsable des bris, accidents, réclamations, dommages ou poursuites faisant suite ou en relation avec la tenue de votre événement.

Je confirme avoir pris connaissance des conditions ci-haut mentionnées

Signature de l'organisateur

Date

**Nous vous remercions de nous aider à poursuivre notre mission
et vous souhaitons le plus grand des succès!**